

Juin 2011 n°80



<http://www.snapatsi.fr>

SOMMAIRE :

X p.1 Edito

X p.2 & 3 Infos tous corps

X p.4 & 5 Techniques

X p.6 Scientifiques

X p.7 Services Centraux

X p.8 Bulletin d'adhésion

EDITION SNAPATSI

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Directeur Publication :
Nathalie MAKARSKI

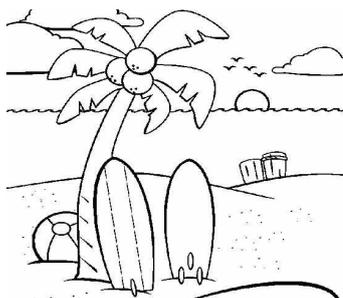
Rédacteur en chef :

Bénédicte VERDIN

Tél : 01.55.34.33.20

Fax : 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr



Bonnes vacances !!!

BULLETIN d'INFORMATION

**Syndicat National des Personnels Administratifs,
Techniques, Scientifiques et Infirmiers**

EDITO

Lors du Comité Technique Paritaire Ministériel qui s'est réuni le 15 juin 2011, un projet de décret relatif à la réserve civile de la Police Nationale était inscrit à l'ordre du jour.

En effet, la Loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure précise dans son article 113 l'ouverture tant aux retraités des corps actifs de la PN qu'à tout citoyen (remplissant les conditions) à la réserve civile de la PN. Ce projet a suscité de nombreuses questions de la part des organisations syndicales.

Concernant les missions qui seront dévolues aux réservistes, le Directeur Général de la Police Nationale a précisé que les missions seraient précisées dans une circulaire d'application. Celle-ci fera l'objet d'une concertation préalable avec les organisations syndicales.

La position des syndicats affiliés à la CGC et partenaires du SNAPATSI a été commune, nos organisations syndicales (SNAPATSI – Alliance PN et Synergie Officiers) ont parlé d'une même voix.

Alliance Police Nationale, syndicat partenaire du SNAPATSI, demande le recentrage des policiers sur leurs cœurs de métiers. Lors de ce CTP, le secrétaire général d'Alliance PN a indiqué que la mesure nécessite « le recrutement de personnels administratifs, techniques et scientifiques pour mettre les policiers sur la voie publique ».

A contrario, les syndicats affiliés à la confédération Force Ouvrière (SNIPAT – SGP UNITE) se dispersent ... Sur ce même sujet, alors que le SNIPAT demande que « les personnels administratifs, techniques et scientifiques, acteurs pérennes ne soient pas les oubliés », son syndicat partenaire, le SGP Unité continue à demander inlassablement des recrutements de Gardiens de la Paix. Quelle est l'unité au sein de FO ?

Fort de notre position commune, le SNAPATSI restera vigilant quant aux missions qui seront confiées aux réservistes et participera activement à la concertation qui sera initiée par le Directeur Général.

Nathalie MAKARSKI

RETRAITES : SUPPRESSION DU TRAITEMENT CONTINUÉ

Jusqu'à présent, le fonctionnaire radié des cadres en cours de mois, est rémunéré par son administration pour la totalité du mois et sa pension due à compter du 1^{er} jour du mois suivant.

Exemple : pour un départ en retraite le 3 décembre 2010, le fonctionnaire est rémunéré par son administration pour la totalité du mois de décembre et sa pension est due à compter du 1^{er} janvier est payée fin janvier.

Cette disposition prend fin pour les pensions liquidées à compter du 1^{er} juillet 2011 (conformément à l'article 46 de la Loi n°2010-1330 du 9/11/2010 portant réforme des retraites).

En clair, à partir du 1^{er} juillet 2011, la rémunération du fonctionnaire cessera à compter du jour de la cessation d'activité et sa pension sera due seulement au 1^{er} jour du mois suivant.

Exemple : un fonctionnaire né le 7 juillet 1951, demande sa radiation des cadres à compter de la date anniversaire de ses 60 ans + 4 mois (allongement de la durée d'activité) soit le 7 novembre 2011. Son traitement ne lui sera versé que pour 6 jours d'activité. Sa pension lui sera payée à la fin du mois de décembre 2011. Il ne percevra donc rien pour la période du 7 novembre au 30 novembre.

Exception : lorsque la liquidation de la pension intervient dans le cadre d'un départ à la retraite pour limite d'âge ou pour invalidité, la pension est due à compter du jour de la cessation d'activité.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la circulaire du 20 mai 2011 du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

AVENIR DU SITE NELATON

Le SNAPATSI vous l'annonçait dans son bulletin d'information d'avril 2011, c'est l'immeuble « Le Lumière » situé dans le 12^{ème} arrondissement, proche de Bercy, qui a été retenu.

La 4^{ème} réunion sur l'avenir du site de Nélaton, présidée par le nouveau Secrétaire Général, Monsieur Michel BART, s'est tenue le 7 juin 2011 à 15h30.

Le SNAPATSI était représenté par Nathalie MAKARSKI et Karim HADROUG.

L'immeuble « Le Lumière » d'une superficie de 37 600 m² était le seul site permettant l'accueil de l'ensemble des personnels sur un site unique et répondant à toutes les exigences de sécurité. De plus, la desserte en transports en commun (ligne 14, RER C et proche de la gare de Lyon), les prestations sociales (crèche, restaurant, salle de sport etc.) étaient d'un niveau supérieur aux 2 autres sites envisagés. Par ailleurs, la surface minimum par agent sera de 12 m².

La rédaction d'un bail de 12 ans est en voie d'achèvement et sera signé courant juin 2011. Les opérations devraient se dérouler selon le calendrier suivant :

- 29 juin 2011 : visite du site par les organisations syndicales
- Septembre 2011 : début des travaux d'aménagement
- Septembre 2012 : fin des travaux
- Octobre 2012 : déménagement

Tous les occupants de Nélaton sont concernés par le déménagement. L'administration envisage de reloger une partie des personnels de la DSIC de Beauvau, actuellement logés en sous sol, dans l'immeuble « Le Lumière ».

La capacité d'accueil de la crèche actuellement de 40 places passera à 55 places et tous les personnels de la Fondation Jean Moulin (FJM) employés à la crèche et au restaurant de Nélaton devraient suivre sur le site de Bercy.

Un film sera réalisé prochainement et mis en ligne sur le site intranet (<http://immo-nelaton.sg.mi>) afin de présenter les lieux aux personnels.

Le prochain comité de pilotage se tiendra le 4 juillet et se réunira tous les mois. Le SNAPATSI y participera et ne manquera pas de vous tenir informés.



PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS 2011

La circulaire précisant les conditions et les modalités pratiques de mise en œuvre de la prime de résultats exceptionnels pour 2011 a été diffusée le 1^{er} juin 2011.

Le dispositif de 2011 prolonge dans ses grandes lignes celui de 2010.

Il est précisé les natures de la prime de résultats exceptionnels, les personnels et les services concernés ainsi que les critères d'attribution.

L'instruction précise de plus la transparence des attributions, et notamment l'information au niveau de chaque service, à savoir « les chefs de service notifieront la liste des fonctionnaires ou agents du service bénéficiaires d'une prime de résultats exceptionnels ».

Dans le dispositif, il est prévu une enveloppe spécifique pour réussite dans la gestion d'un évènement d'ampleur nationale. Dans ce cadre, le SNAPATSI a saisi début juin, le Directeur Général de la Police Nationale afin que les personnels administratifs et techniques engagés sur le sommet du G8 qui s'est tenu à Deauville les 27 et 28 mai dernier, soient bénéficiaires de la PRE.

GUIDE RETRAITES PUBLIC PRIVE

Document réalisé par le Ministère, du travail, de l'emploi et de la santé, "Ma retraite, mode d'emploi", le guide pour comprendre et préparer sa retraite vient de paraître.

Le système de retraite français se caractérise par une grande variété de régimes. Il existe en effet des régimes différents pour les salariés du secteur privé, les salariés du secteur public, les fonctionnaires, les professions libérales, les artisans, les commerçants, les agriculteurs non salariés... Il existe également des régimes dits "spéciaux", qui permettent de prendre en compte la diversité des situations et des groupes professionnels.

Ces régimes sont gérés par 35 organismes de retraite, auxquels sont obligatoirement rattachées toutes les personnes qui exercent une activité professionnelle. Certains organismes gèrent à la fois la retraite de base et la retraite complémentaire, d'autres ne gèrent que l'un ou l'autre des deux étages de la retraite.

Ce guide est conçu pour répondre aux principales questions que se pose tout futur retraité : quand partir à la retraite ? Comment calculer sa durée d'assurance ? Comment calculer sa retraite ? Quelles sont les démarches à accomplir pour faire valoir ses droits à la retraite ?

Il ne prétend pas être exhaustif. Pour obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec votre caisse de retraite.

Pour consulter le guide du Ministère :

<http://www.retraites.gouv.fr/consultez-le-guide>

Si vous souhaitez recevoir les informations du SNAPATSI n'hésitez pas à vous abonner à notre newsletter

<http://www.snapatsi.fr>



Dates prochaines CAPN Administratifs

MUTATIONS

- Secrétaires administratifs : 30 juin 2011

AVANCEMENTS 2012

- Attachés : 6 octobre 2011
- Secrétaires administratifs : 13 octobre 2011
- Adjoints administratifs : 20 octobre 2011

SECTION DES PERSONNELS TECHNIQUES DU SGAP DE RENNES

Avec 2 sièges sur 4 en CAPL Adjointes Techniques, la région Ouest affirme clairement son choix syndical SNAPATSI et une confiance méritée pour nos délégués.

Après des décennies perdues avec de fausses promesses et autres affabulations d'un syndicalisme en perte, la région Ouest s'est prise en main dès le précédent scrutin électoral des représentants du personnel de 2009 et a voté pour un ensemble de projets réalistes et un syndicalisme d'avenir avec une équipe sérieuse et investie par sa mission.

C'est un groupe solide de délégués locaux et régionaux qui à mes côtés, sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre parcours professionnel.

- CRS 13 : Jean-Michel FERRÉ (siégeant CAPL)
- CRS 31 : Frédéric HUBEAUX
- CRS 32 : Yann HEBERT (siégeant CAPL)
- CRS 41 : Sandrine GADEA (siégeante CAPL) et Mickaël OGER
- CRS 42 : Samuel LAMBERT

- CRS 51 : Alain HARNAIS
- CRS 52 : Daniel MATHIEU
- E.N.P. Oissel : Patrick VERNETUI

Ce sont eux, par leur investissement syndical et leur disponibilité, qui vous défendent et vous informent au quotidien. N'hésitez pas à les contacter pour tous renseignements et informations.



Sandrine GADEA
Déléguée zonale chargée des
personnels techniques SNA-
PATSI
SGAP de Rennes/Tours
Tel : 06 71 56 08 30
sandrine.gadea@snapatsi.fr

FUSION DES PERSONNELS TECHNIQUES (SUITE)

Comme nous nous y sommes engagés, nous revenons au fil de nos bulletins sur le dossier en cours afin que vous ayez l'info en temps réel.

La fusion des personnels techniques aura bien lieu et sera mise en œuvre au 1er janvier 2013 au plus tard.

Pourquoi cette date ?

Parce que le SNAPATSI a demandé par son courrier à Monsieur Le Ministre de l'Intérieur en date du 23 mai 2011, le report de sa mise en œuvre initialement prévue le 1er janvier 2012.

Pourquoi ce report ?

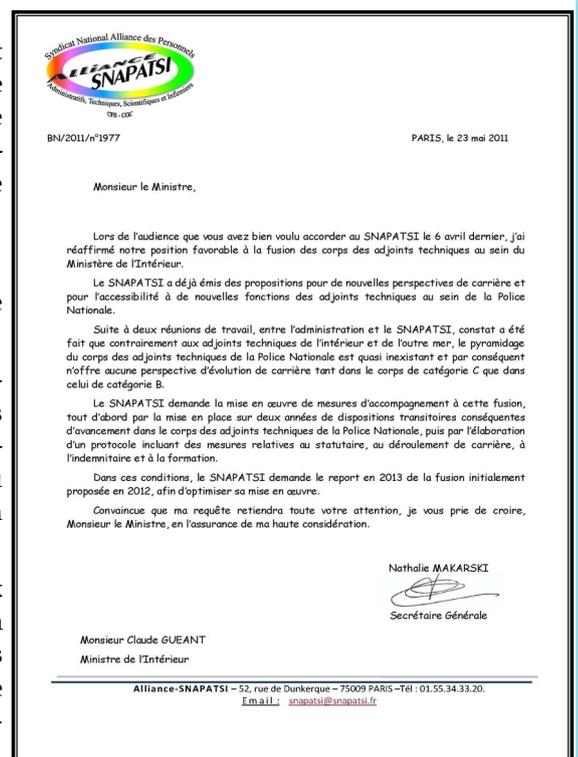
Parce que le SNAPATSI a fait le constat que contrairement aux adjoints techniques de l'Intérieur et de l'Outre Mer, le pyramidage du corps des adjoints techniques de la Police Nationale est quasi inexistant et par conséquent, n'offre aucune perspective d'évolution de carrière tant dans le corps de catégorie C que dans celui de catégorie B.

Dans quel but ?

Dans l'objectif que le SNAPATSI obtienne la mise en œuvre de mesures d'accompagnement à cette fusion.

Tout d'abord par la mise en place sur deux années de dispositions transitoires conséquentes d'avancement dans le corps des adjoints techniques de la Police Nationale, puis par l'élaboration d'un protocole incluant des mesures relatives au statutaire, au déroulement de carrière, à l'indemnitaire et à la formation.

Pour ces raisons, le SNAPATSI continuera à participer aux réunions de travail et proposera de nouvelles mesures afin que les adjoints techniques puissent accéder à de nouvelles fonctions aux sein de la Police Nationale tel que par exemple des postes d'A.P.S.T. (Agents Principaux des Services Techniques).



G8 MISSION ACCOMPLIE !

Vous avez été nombreux à participer au G8 et à restaurer avec succès les forces mobiles déployées sur les 4 sites de production de repas.



C'est lors de ces évènements exceptionnels que les personnels techniques peuvent faire valoir toutes leur spécificité et leur savoir-faire.

En effet, comment imaginer un seul instant que des personnels non qualifiés et sans compétences, puissent pendant une semaine nourrir près de 5000 repas par jour dans des conditions matérielles des plus exceptionnelles.

Nous avons pu encore une fois par notre présence syndicale sur le terrain, mesurer l'ampleur du travail fourni !

Sur les quatre sites de production avec vous durant toute cette période, le SNAPATSI a constitué par des photos, des prises de notes et des échanges constructifs avec chacun d'entre vous, un état objectif des points positifs et négatifs de cette organisation logistique de restauration.

Ceci non pas afin de juger ceux qui ont porté le lourd tribu de cette organisation mais seulement dans le but de participer dans notre rôle de syndicat force de propositions, à l'amélioration du dispositif en vue du G20 à Nice en novembre.

Le SNAPATSI sera, sur ce point présent lors du CTPS CRS qui se tiendra le 23 juin prochain à Vélizy afin que dans notre rôle d'expert, nous rendions compte de l'ensemble de ces éléments recueillis (voir le compte-rendu sur notre site internet).

Nos délégués et notre permanence syndicale auprès de vous ont permis aussi dans le cadre de votre gestion du temps de travail, d'obtenir l'enregistrement d'H.S. sur le site de Darnetal (CRS 31) lorsque nos collègues travaillaient sur le cycle B.

Proches de vous, 24h/24, nous avons aussi compris votre déception au regard de certains points dont l'absence par exemple des personnels techniques de certaines unités pourtant employées dans cette mission, et ne manquerons pas de proposer des modifications organisationnelles pour le prochain G20.



Le SNAPATSI, par un courrier adressé à Monsieur Le Directeur Général de la Police Nationale, en date du 6 juin a demandé que l'ensemble des personnels administratifs et techniques concernés par cet évènement, soient attributaire de la P.R.E. pour évènements exceptionnels.

Nous regrettons néanmoins que cet évènement exceptionnel qui permettait de faire briller nos corps techniques fut entaché par un pseudo préavis de grève d'un syndicat à la dérive qui se solda par un ensemble d'affabulations dont eux seuls ont le secret. (voir tract sur notre site internet : « La promesse de trop ! » daté du 2 juin 2011).



Dates prochaines CAPN

ADJOINTS TECHNIQUES

Les CAPL avancements adjoints techniques se dérouleront durant le mois de septembre prochain

- **Avancements 2012 :**

29 novembre 2011

OUVRIERS CUISINIERS

- **Mutations :**

Pas de CAPN cette année

- **Avancements 2012 :**

10 novembre 2011

AVENIR DE LA FILIERE : LES ETAPES

Ces 12 derniers mois ont été riches en évènements pour la filière scientifique :

- De juin à septembre 2010, le SNAPATSI a multiplié les audiences : ministre, DGPN, Directeurs centraux, IGPN, DRCPN, et est intervenu à plusieurs reprises dans les commissions plénières réunissant les hautes instances de la Police Nationale. Nous exigeons la mise en place de groupes de réflexion sur la filière et le personnel scientifique, et faisons valoir une grande réforme statutaire et indemnitaire.
- Début septembre, le DGPN accédait à notre demande de création de groupes de réflexion sur la filière scientifique de la Police nationale.
- De octobre 2010 à février 2011, le SNAPATSI s'est investi dans une trentaine de réunions de travail, défendant sa ligne de conduite qu'il avait adoptée bien avant la création de ses groupes, et qu'il a toujours défendues au cours des multiples audiences que nous avons eues : un statut dérogatoire pour les personnels scientifiques.
- Fin mars 2011, la DRCPN rendait les conclusions des groupes de réflexions au DGPN.
- Depuis avril, le SNAPATSI continue d'œuvrer, multipliant une nouvelle fois les audiences, travaillant avec l'administration, pour améliorer votre quotidien, pour convaincre l'administration de la nécessité et de l'utilité de modifications du statutaire, et de l'indemnitaire, mais aussi de la formation.
- Le 3 mai, une délégation du SNAPATSI rencontrait en audience le cabinet ministre, pour une nouvelle fois argumenter en faveur des personnels scientifiques.
- Le 26 mai, le ministre développait dans un courrier au SNAPATSI, les premières décisions en faveur des personnels, dont notamment :
 - ◆ L'ensemble des postes d'encadrement des entités PTS réservés aux personnels scientifiques (ce qui laisse présager l'ouverture prochaine de la spécialité identité judiciaire aux concours d'ingénieurs)
 - ◆ Une section spécifique dédiée à la gestion des personnels scientifiques (comme il existe un bureau des commissaires, ou des officiers)
 - ◆ Une enveloppe budgétaire conséquente de 800 000 euros pour 2011, pour revaloriser l'indemnitaire, faisant partie d'un plan triennal, prévoyant une revalorisation de 800000 euros par an jusqu'en 2013 inclus.
 - ◆ Développement et renforcement des sur-

veillances médicales à l'égard des scientifiques, soumis à des risques potentiels.

Ce ne sont que les premières mesures, qui n'ont malgré tout pas tardé à venir. Elles ne résolvent pas tout, mais elles vont dans le bon sens. Le SNAPATSI inscrit depuis longtemps en force de proposition, fidèle à ses convictions, continue le dialogue avec l'administration, avec pour but, la réforme statutaire des personnels scientifiques.

La PTS, a le vent en poupe, on a besoin d'elle, et par conséquent de ses personnels (même si nous ne sommes que 1700 au sein de la PN). C'est une chance, il faut l'exploiter et surtout ne pas la gâcher.

Nous sommes atterrés lorsque nous voyons le SNPPS agir, incapable de garder une ligne de conduite, et n'ayant aucune vision sur le moyen ou long terme pour les personnels qu'il représente !

Que dire sinon que le syndicat se disant majoritaire, discrédite la filière entière, quand lors des groupes de travail, sa secrétaire générale, incapable de bâtir un argumentaire, préfère critiquer le pilote du groupe sur sa façon de conduire les débats !

Que dire encore, lorsque lors de la réunion de bouclage, le SNPPS curieusement très discret, donne son aval sur la synthèse reprenant toutes les propositions, et quelques jours plus tard discrédite la DRCPN, les directions d'emploi, et les autres organisations syndicales, quand en audience sa secrétaire générale remet au ministre, de façon arrogante une liste de 20 nouvelles propositions !! (nous remarquons au passage que la reconnaissance de la spécificité de nos métiers n'arrivait qu'en dernière position pour cette organisation syndicale !).

Alors que nous devrions TOUS avoir à l'esprit une seule et unique priorité : la reconnaissance de nos spécificités, le SNPPS se soucie plutôt de sa propre reconnaissance. Persuadé qu'en faisant du bruit, on existe, il multiplie les agissements personnels, se moquant de l'intérêt collectif.

Le SNAPATSI est resté fidèle à ses convictions, il sait que la route est encore longue et parsemée d'embûches, il sait surtout que sans vous, sans votre participation, il ne pourra défendre vos intérêts et l'intérêt de tous les personnels scientifiques. Le SNAPATSI remercie chacun d'entre vous pour sa participation active lors de nos sollicitations, pour vos remarques spontanées, qui nous aident aussi à construire et avancer.

Durant l'été, le SNAPATSI ne baissera pas les bras, car la défense de tous les personnels scientifiques est une lutte de tous les instants !

Nous vous souhaitons de bonnes vacances, apparemment plus que méritées, au vu des statistiques sans cesse en progression en ce qui concerne l'activité PTS !!

SERVICES CENTRAUX

Karim HADROUG
Délégué Zonal Adjoint

06 13 71 05 82

01 55 34 33 20

services.centraux@snapatsi.fr



Mi novembre 2010, j'ai intégré le SNAPATSI en qualité de délégué zonal adjoint des services centraux à la suite du départ en congé maternité de Flore DESQUINS. Depuis, je me suis attaché à agir dans la continuité du travail qu'elle avait entrepris. Je tiens à remercier particulièrement les délégués de service qui ont facilité mon intégration et ma tâche qui n'était pas si simple. Un peu de préhistoire... début 2010, le délégué des services centraux, voulant assurer ses arrières, a quitté le SNAPATSI pensant qu'il n'existerait plus à l'issue des élections professionnelles du 04 mai 2010. Mais que nenni, grâce à la confiance que vous nous avez accordé, force est de constater que le SNAPATSI est encore plus présent sur le périmètre Police et de plus il s'est ouvert aux autres périmètres en partenariat avec le SAPACMI. En effet, les résultats de notre représentativité en CAP locales des services centraux parlent d'eux-mêmes :

- **Passage de 1 à 3 sièges pour le corps des adjoints administratifs**
- **Maintien d'un siège pour le corps des secrétaires administratifs**
- **Accession à 1 siège pour le corps des attachés**

De plus, le SNAPATSI peut revendiquer haut et fort défendre les intérêts des personnels administratifs affectés sur le périmètre police, contrairement à des organisations syndicales venant du périmètre préfecture, car le SNAPATSI siège au comité technique paritaire (CTP) central Police, là où l'on traite de l'organisation, du fonctionnement, des orientations et des moyens, de l'hygiène et de la sécurité ainsi que des règles statutaires des services de la Police Nationale. Sur ce dernier point, le SNAPATSI n'est il pas à l'origine des mesures d'accompagnement à la fusion dont la plus importante est l'ouverture des examens professionnels ? Enfin, le SNAPATSI poursuit son développement avec notamment l'intégration du syndicat SGPATSI-HORIZON courant 2011.

Contrairement aux autres délégués zonaux du SNAPATSI qui gèrent plusieurs départements voire plusieurs régions, les services centraux ne répondent en rien à cette configuration. Les directions centrales sont essentiellement situées à Beauvau (DCSP, DCPAF, IGPN, SPHP) à Levallois (DCRI, DCCRS) et à Nanterre (DCI). La DRCPN est éclatée sur plusieurs sites (Nélaton, Lognes, Clermont-Ferrand et Limoges) tout comme la DCPJ (Beauvau, Nanterre, Levallois, Ecully). La DGPN est située à Beauvau mais certaines de ces entités sont situées à Bièvres (RAID), à Pantin (SCA) ou à Ecully (INPS).

Depuis 2008, les services centraux ont subi et subiront des changements :

- Création de la DCRI issue de la fusion de la DST et des RG
- Création de la DRCPN issue de la fusion de la DAPN et de la DFPN
- Restructuration au sein de la DCSP (nouvelle mission d'information générale auparavant assurée par les RG, passage des départements de la petite couronne parisienne à la PP)
- Déménagement de Nélaton à Bercy en octobre 2012

Les collègues administratifs que je rencontre et qui sont concernés par ces changements s'interrogent sur le sort qui leur est réservé notamment dans le cadre de l'avancement. Pour exemple, les collègues issus des RG et affectés désormais à la DCRI ou à la DCSP (SDIG) se sentent oubliés par leur nouvelle direction d'emploi. La mise en place du logiciel OC-TIME sur les sites de Lognes et de Clermont-Ferrand (INFPN) a suscité tellement d'interrogations que le SNAPATSI s'est retrouvé dans l'obligation de demander à l'administration de communiquer en toute transparence sur ce sujet alors même que le dialogue social serait une priorité du ministère de l'intérieur.

D'autres collègues ne sont pas concernés par ces changements mais ils aimeraient tellement en avoir... Je pense bien évidemment aux collègues affectés à la sous direction de la police technique et scientifique d'Ecully.

Enfin, comme à mon habitude, je reste à votre disposition pour vous informer et pour répondre à vos interrogations quotidiennes.

**Une région :
des délégués
pour vous représenter**

DÉLÉGUÉS DE SITE

Danièle ADAM (Lognes)

Martine MAUREL (Clermont-Ferrand)

Yolande SANTOUS (Beauvau)

Erdine ALTINKAYNAK (Ecully)

Pour les sites de LEVALLOIS et NANTERRE, la désignation de délégués est en cours.

LES DÉLÉGUÉS ZONAUX S'EXPRIMENT

<http://snapatsi.fr>

10 ans
Déjà



Merci de remplir toutes les rubriques avec précision

Nom Nom de jeune fille N° Adhérent
Prénom Adresse
Code postal Ville Téléphone
Téléphone portable Courriel

Renseignements administratifs

Direction, service d'affectation et adresse
 N° département du service
Région Adm Matricule Date d'entrée Adm
Téléphone Courriel

Montant des cotisations *

Administratifs

<input type="checkbox"/>	SA classe exceptionnelle	64 €
<input type="checkbox"/>	SA classe supérieure	61 €
<input type="checkbox"/>	SA classe normale	57 €
<input type="checkbox"/>	Adjoint principal 1 ^{ère} classe	54 €
<input type="checkbox"/>	Adjoint principal 2 ^{ème} classe	53 €
<input type="checkbox"/>	Adjoint 1 ^{ère} classe	51 €
<input type="checkbox"/>	Adjoint 2 ^{ème} classe	48 €

Techniques

<input type="checkbox"/>	Ouvrier cuisinier	55 €
<input type="checkbox"/>	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	54 €
<input type="checkbox"/>	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	53 €
<input type="checkbox"/>	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	51 €
<input type="checkbox"/>	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	48 €

Scientifiques

<input type="checkbox"/>	Ingénieur en chef	77 €
<input type="checkbox"/>	Ingénieur principal	74 €
<input type="checkbox"/>	Ingénieur	72 €
<input type="checkbox"/>	Technicien en chef	64 €
<input type="checkbox"/>	Technicien principal	61 €
<input type="checkbox"/>	Technicien	57 €
<input type="checkbox"/>	ASPTS principal	54 €
<input type="checkbox"/>	ASPTS	51 €

Stagiaire (concours externe) → 75 % du montant du grade concerné
 Retraité → 24 €

* Cochez la case correspondant à votre grade

Mode de paiement

Chèque

Possible en plusieurs fois

	Montant	Date d'encaissement
Chèque 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chèque 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chèque 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Espèces **

Oui

Non

Prélèvement automatique **

Joindre un RIB et remplir l'autorisation de prélèvement ci-jointe

Totalité de la cotisation,

soit en 1 prélèvement

4 prélèvements

** Rayez la mention inutile

Je n'autorise pas le SNAPATSI à m'envoyer ses informations sur ma messagerie électronique.

Date et signature